

2026/19

8



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026- 19

Séance du dimanche 22 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :

29

Présents :

27

Nombre de suffrages :

29

Date de convocation

17/03/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

23/03/2026

et publication du :

23/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX de KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme LE MINDU Isabelle, M. PONT Damien, Mme GABIOU Carole, M. PAQUET Frédéric, Mme THOMAS Micheline, M. BONDON Pierre, Mme DELPECH Solange, M. BARON Jean-Louis, Mme AUGER Nadia, M. DÉSERT Thomas, Mme SABLIER Laurence, M. SPAGNOLO Vincent, Mme CLÉMENT Elisabeth, M. BASTIÈRE Paul, Mme LAHITTE Chantal, M. CHAIGNON Jean Michel, Mme GROSSE Marie-France, Mme ALBA Mireille, M. LE HÉNANFF Jean-Paul, Mme SCHOULZ Anne-Laure, M. DOUVILLE Bertrand, Mme ANSEL Nathalie, M. DOUAI Gabriel, Mme LAMBRON Sophie, M. BAJAUD Alexandre, M. LE BIHANIC Gérard, M. VERVIN Gaëtan

Procuration(s) :

M. PAQUET Frédéric donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. GUARDIOLA Damien donne pouvoir à M. PONT Damien

Etaient absents :

Etaient excusés

M. PAQUET Frédéric, M. GUARDIOLA Damien

Objet : Affaires générales - Election des adjoints

VU les articles L.2122-7 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2122-7-2 relatif aux modalités d'élection des maires adjoints,

CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217804863-20260323-202619-DE

CONSIDERANT la délibération décidant de la création de 7 postes d'adjoints selon l'article L2122-7-2, Monsieur BAX DE KEATING Geoffroy, élu Maire, a fait procéder dans les mêmes formes et sous sa présidence (scrutin de liste majoritaire), à l'élection des 7 adjoints,

Après appel à candidatures, la liste suivante a été présentée :

- « **Tous Perrotins** »

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers municipaux présents : **27**
- Nombre de votants : **29**
- Nombre de suffrages exprimés : **29**
- Majorité absolue : **15**

La liste conduite par Monsieur BAX DE KEATING Geoffroy a obtenu **27 voix**.

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus adjoints au maire dans l'ordre de la liste :

1. **M. PONT Damien**, premier adjoint
2. **Mme LE MINDU Isabelle**, deuxième adjointe
3. **M. PAQUET Frédéric**, troisième adjoint
4. **Mme GABIOU Carole**, quatrième adjointe
5. **M. BONDON Pierre**, cinquième adjoint
6. **Mme THOMAS Micheline**, sixième adjointe
7. **M. BARON Jean-Louis**, septième adjoint

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 23 mars 2026



e Maire,

Geoffroy BAX de KEATING